

## **Communiqué de presse du POP Lausanne Lancement d'une pétition : Logements de la CPCL : pour protéger les droits des locataires et du personnel !**

La Caisse de Pension de la Commune de Lausanne (CPCL) a décidé de retirer son mandat de gérance à la Ville de Lausanne, et de gérer elle-même ses 3705 logements : c'est l'annonce faite le vendredi 2 février. Les raisons de ce choix interrogent: Service des gérances "en souffrance" selon le 24 Heures du 05.02.2024, volonté de la CPCL "de renforcer l'équilibre financier à long terme de la caisse" selon l'édition du 06.02.2024.

Mais le plus important, ce sont les conséquences pour le personnel et pour les locataires. Face à cette annonce des questions importantes se posent :

- **Le personnel du Service des gérances ne sait pas encore quels postes seront maintenus, supprimés ou transférés à la CPCL, et à quelles conditions.**
- **Les locataires ne savent pas si les loyers accessibles seront maintenus, si des hausses de loyer se profilent et si les personnes à petits revenus auront encore une chance de se voir attribuer un logement.**

Une grande partie des immeubles de la CPCL sont subventionnés, ce qui garantit un contrôle cantonal des loyers - aussi longtemps que dure le subventionnement. La question se pose donc pour les logements à loyer libre ou dont le subventionnement se termine : est-ce que la CPCL augmentera les loyers pour « renforcer l'équilibre financier de la Caisse » ? On sait que les gérances privées profitent souvent de la pénurie de logement pour augmenter leurs profits, et qu'elles ignorent facilement le droit du bail, parce que les locataires ne peuvent pas ou n'osent pas faire opposition.

De plus, le Service des gérances de la Ville de Lausanne applique des conditions d'attribution des logements: les personnes ayant des attaches avec la Ville ou le quartier et celles qui doivent quitter un subventionné sont prioritaires, les grands appartements sont donnés de préférence aux familles avec enfants. Au contraire, les régies privilégient souvent les personnes avec les plus hauts salaires et le moins de charges familiales, et la pénurie de logement touche donc particulièrement les ménages à revenus moyens ou modestes.

**Les locataires et les employé.e.s ne doivent pas faire les frais des choix de la CPCL ou de la Ville de Lausanne! Face à la pénurie de logements et à la spéculation immobilière, des engagements publics forts sont indispensables.**

**Nous demandons donc :**

- à la CPCL et à la Ville de garantir les emplois et les conditions de travail du Service des gérances de la Ville de Lausanne ;
- à la CPCL d'appliquer des priorités identiques à celles de Lausanne pour attribuer les logements ;
- à la CPCL de maintenir les mêmes rendements de leurs immeubles qu'actuellement, et d'éviter toute hausse de loyer contraire au droit du bail.

Cette pétition sera remise à la CPCL, au Conseil communal et à la Municipalité de Lausanne.

Lausanne, le 27.02.2024

Lien sur la pétition en ligne

### **Contacts**

Julien Schwab, Président du POP Lausanne : 077.446.07.89  
Sevgi Koyuncu, Conseillère communale : 076.615.47.96

